

OBJET : Transformation d'emploi – Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
/Rédacteur Territorial – poste de gestionnaire carrière-paie

Vu l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux, lequel stipule en son article 3 : « Les rédacteurs territoriaux sont chargés de fonctions administratives d'application. Ils assurent en particulier des tâches de gestion administrative, budgétaire et comptable, et participent à la rédaction des actes juridiques. Ils contribuent à l'élaboration et à la réalisation des actions de communication, d'animation et de développement économique, social, culturel et sportif de la collectivité.

Les rédacteurs peuvent se voir confier des fonctions d'encadrement des agents d'exécution »

Considérant :

- qu'une agente de la Collectivité, remplissant les conditions statutaires, a été proposée à la promotion interne au grade de Rédacteur territorial, grade pour lequel l'ouverture d'un poste était possible,

- que le poste occupé par cet agent correspond, de par ses missions et son niveau de responsabilité, aux critères du grade de Rédacteur tel que défini à l'article 3 du décret,

- et que la valeur professionnelle de l'agente est reconnue par la Collectivité,

Il est proposé la création, à la date du 1^{er} juillet 2026, d'un emploi de catégorie B, à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux, filière administrative, afin d'assurer les missions de gestionnaire carrière-paie au sein de la direction des ressources humaines et de la formation, et la suppression, au 1^{er} janvier 2027 de l'emploi correspondant au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, filière administrative.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, ,en décide ainsi.

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

NOTE EXPLICATIVE N°112

OBJET : Transformation d'emploi – Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe /Rédacteur Territorial – poste de gestionnaire carrière-paie

Cette transformation d'emploi permettra à l'autorité territoriale de nommer au grade de rédacteur territorial, en promotion interne, une fonctionnaire titulaire occupant le poste de gestionnaire carrière-paie au sein de la direction des ressources humaines et de la formation.

Cette nomination permettra de prendre en compte le niveau de responsabilité de cet agent et de reconnaître sa progression professionnelle.